

PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ville de Mont-Saint-Hilaire Objectifs 2011



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Adopté le 1^{er} décembre 2008
Dernière mise à jour le 10 janvier 2011

Table des matières

Mot du Maire.....	3
1- Introduction.....	4
2 - Description de la Ville.....	5
3 - Organigramme fonctionnel.....	6
4 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.....	7
5 - Le comité de travail.....	8
6 - Les organismes.....	9
7 - Bilan des actifs	10
8 – Plan d'action de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.....	13
9 - Diffusion et suivi du plan d'action.....	24
10 - Conclusion.....	24

Annexe 1 : Liste des associations de la Table de concertation des personnes handicapées du CSSSRV

Mot du Maire

La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse de présenter son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*. Dotée d'une volonté d'amélioration continue de la qualité des services offerts à la population hilairemontaise et consciente de certains points à améliorer afin de maximiser l'accessibilité universelle des personnes handicapées aux diverses installations municipales, la Ville s'engage et prend le parti de mettre en place des actions concrètes dans le but de réduire de façon notable les obstacles à l'intégration sociale de ces personnes.

Le Conseil municipal souhaite remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de ce plan d'action. Soulignons, entre autres, la participation de l'Office des personnes handicapées du Québec et de la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska (CSSSRY). Cette mobilisation autour de l'intégration des personnes handicapées nous a éclairés sur les réalités que vivent au quotidien ces personnes aux prises avec un handicap et nous a conséquemment permis de mieux comprendre, cerner et répondre aux besoins de cette clientèle.

Les membres du Conseil municipal se réjouissent du dialogue constructif établi entre la Ville et les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées et invitent les citoyens à nous faire part des commentaires sur l'accessibilité universelle des personnes handicapées à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.



Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire



1- Introduction

Au quotidien, l'accès aux lieux publics, touristiques et culturels favorise l'épanouissement des individus et l'accroissement de la qualité de vie. Pour un grand nombre de personnes, l'intégration sociale passe par une participation active à la vie culturelle, sportive et communautaire de leur milieu. Cependant, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour permettre l'intégration sociale pleine et entière aux personnes handicapées. La possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de sa communauté constitue un droit également ouvert à tous les citoyens.

Dans cet esprit, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par la mise en place et un suivi de son plan d'action – exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, souhaite :

- respecter l'égalité des individus;
- apprendre à connaître et à s'informer des attentes des personnes présentant une incapacité de toute nature sur son territoire;
- mettre en place des mesures et politiques afin de réduire, prévenir ou éliminer les obstacles rencontrés;
- faciliter et encourager une intégration harmonieuse dans le tissu social et urbain.

Notons qu'une personne présentant une incapacité, expérimente dans son quotidien les difficultés liées à sa situation, soit :

- à se déplacer de façon temporaire ou permanente, en raison, par exemple, de sa taille, de son état physique ou d'une déficience par suite d'une maladie ou d'un accident et qui, de ce fait, se déplace en fauteuil roulant ou à l'aide de béquilles ou d'une canne.
- à la compréhension des milieux dû à une déficience visuelle ou auditive;
- à l'incapacité de fournir un grand effort physique en raison de son poids, son âge ou sa condition de santé.

Les éléments de l'environnement physique ou social qui nuisent ou empêchent la réalisation d'une habitude de vie sont considérés comme des obstacles et occasionnent les situations de handicap pour ces personnes.

À partir de ces concepts, la Ville vise à favoriser le dialogue entre les différents partenaires et citoyens du milieu. La Ville s'intéresse aux besoins particuliers des personnes et porte le souhait que ceux-ci lui soient signifiés. Le plan d'action est mis à jour une fois l'an et compte tenu des enjeux de la gestion municipale ainsi que de la capacité financière, les actions doivent être regardées sur un cycle minimum de trois ans. Le processus se veut continu et évolutif de façon à ce que la municipalité apporte son soutien à la réalité et à la réalisation de la pleine participation sociale des personnes handicapées.

2- Description de la Ville

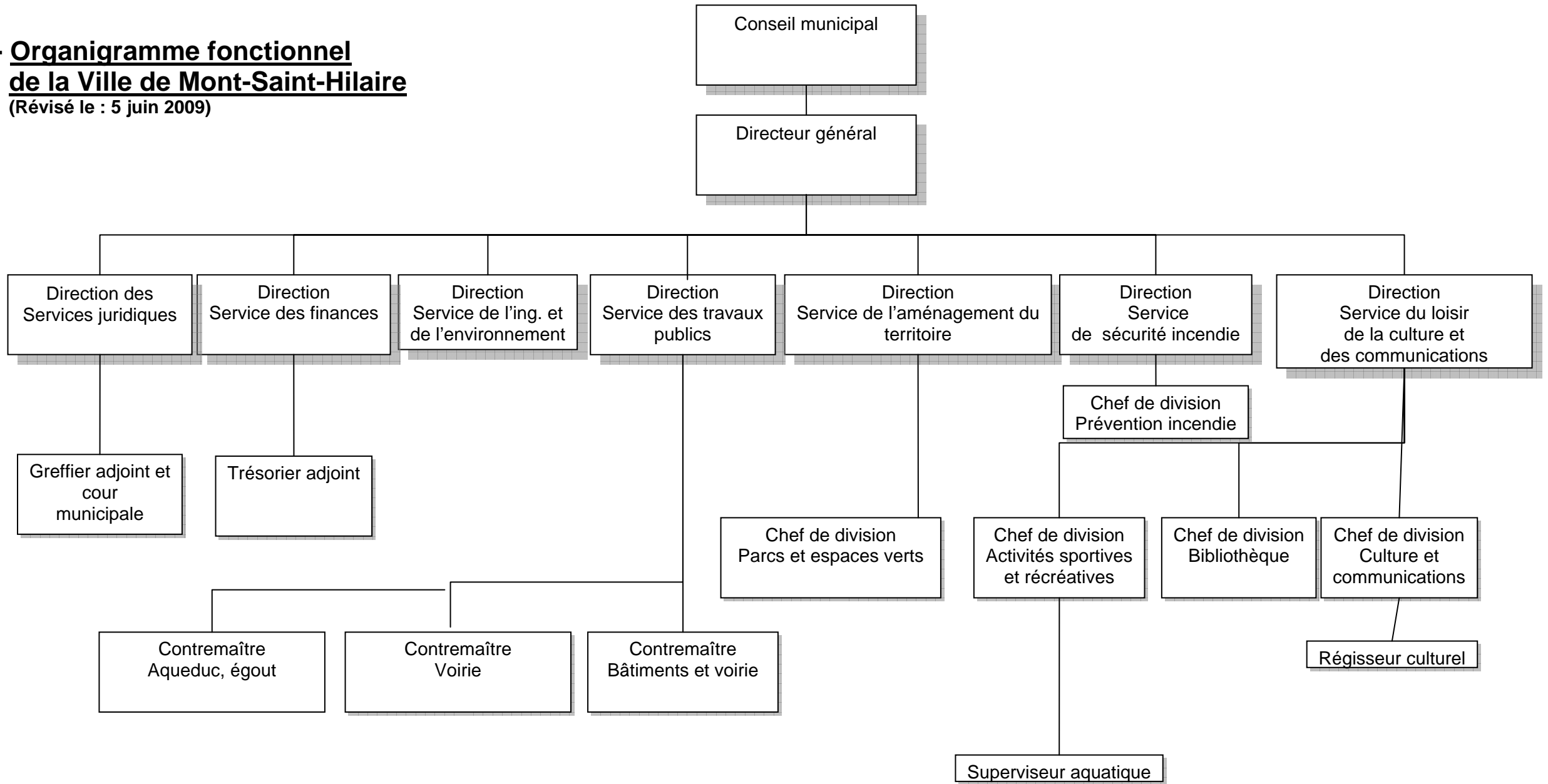
Ville de nature, d'art et de patrimoine, Mont-Saint-Hilaire, dont la population en pleine croissance a atteint plus de 17 000 habitants, jouit d'un site exceptionnel situé entre rivière et montagne dans la Vallée du Richelieu. Sa montagne, soit le mont Saint-Hilaire, désignée première réserve de la Biosphère au Canada, se dresse au-dessus d'une plaine à près de 414 mètres au-dessus du niveau de la mer. D'un relief massif, plus ou moins en forme de dôme, la montagne atteint un diamètre d'au moins 4 km et une superficie d'environ 10 km².

La ville s'étend sur une superficie de 43,39 km². Elle est délimitée par les villes d'Ottburn Park, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Charles-sur-Richelieu, Sainte-Madeleine et à l'Est par la rivière Richelieu. Elle est située sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu (MRCVR), dans la circonscription électorale provinciale de Borduas et dans la circonscription électorale fédérale de Chambly.

Baignée par les eaux du Richelieu, promue par la beauté et la saveur de ses vergers, la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente un visage dynamique qui offre un milieu de vie de qualité favorisant l'épanouissement des personnes et de la famille. Sa culture organisationnelle est fondée sur l'amélioration continue de la qualité des services. Dans cette optique, le Conseil municipal et la Direction générale désirent créer un partenariat avec les différents intervenants et organismes qui évoluent auprès des personnes handicapées et de leur famille au sein de notre communauté. Une meilleure compréhension des besoins et des contraintes retrouvés sur le territoire, contribuera à la mise en oeuvre d'actions concrètes et déterminantes permettant de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité.



**3- Organigramme fonctionnel
de la Ville de Mont-Saint-Hilaire**
(Révisé le : 5 juin 2009)



4- Article 61.1 de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., C. E-20.1)

L'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en juin 1978, a permis de concrétiser d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la société. Une série de politiques et de mesures ont été mises en place afin de répondre aux besoins et favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Malgré ces avancées, d'autres efforts doivent être déployés et c'est pourquoi la Loi a été modifiée en décembre 2004.

Le projet de loi no. 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que tous les citoyens. Le gouvernement du Québec a voulu responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs publics et privés face aux particularités des personnes handicapées. L'approche de responsabilisation préconisée par la Loi, se traduit notamment par l'adoption et la diffusion sur une base annuelle, d'un plan d'action municipal destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, la Loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour y remédier. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif.

Article 61.1

«Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte, en outre, tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministère. Il doit être produit et rendu public annuellement.»

Par ailleurs, d'autres dispositions de la Loi sont à considérer lors de l'élaboration et du suivi du plan d'action :

- **Article 61.3** : Les municipalités doivent tenir compte dans leur processus d'approvisionnement lors d'achat ou de la location de biens et services de leur accessibilité aux personnes handicapées;
- **Article 61.4** : La nomination d'un coordonnateur de services aux personnes handicapées; toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur.

Il est à noter que le projet de loi no. 56 a modifié la définition de la personne handicapée. Le paragraphe g, de l'article 1, de la Loi définit ainsi ce que l'on entend par une personne handicapée :

«Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.»

5- Le comité de travail

Le comité est responsable de la cueillette d'information, de l'élaboration et de la diffusion du plan d'action. Il a été nommé par résolution du conseil municipal et est composé des personnes suivantes :

Ville de Mont-Saint-Hilaire			
Noms	Fonction	Coordonnées	Courriel
Ève-Marie Surprenant	Coordonnatrice plan d'action	450 467-2854, Poste 2242	em.surprenant@villemsh.ca
Marie-Claude Duguay	Chef de division – Activités sportives et récréatives	450 467-2854, Poste 2256	marie-claude.duguay@villemsh.ca
François Larocque	Contremaître en bâtiment	450 467-2854, Poste 2238	francois.larocque@villemsh.ca
Stéphanie Sauvé	Chef division – Culture et communications	450 467-2854, Poste 2288	s.sauve@villemsh.ca
André Ricard	Conseiller – District no.3 – Le Piémont	450 446-5774	andre.ricard@villemsh.ca

Afin de cerner les problématiques des obstacles à la pleine participation des personnes handicapées dans leur milieu, le comité s'adjoit d'autres représentants des secteurs d'activités à couvrir dans l'élaboration du plan d'action:

Ville de Mont-Saint-Hilaire			
Collaborateurs			
Marc Dufour	Chef de division - Parcs et espaces verts	Poste 2258	m.dufour@villemsh.ca
Alain Brodeur	Chef de division - Prévention incendies	Poste 2251	a.brodeur@villemsh.ca

Dans un cadre de collaboration avec les municipalités, l'Office des personnes handicapées prête assistance au comité par la publication d'un guide de soutien, la mise en relation avec les différents organismes et leurs besoins ainsi que l'échange et l'apport de toutes informations pertinentes à la bonification du plan d'action.

Office des personnes handicapées du Québec			
Personne ressource	Fonction	Coordonnées	Courriel
Mme Liette Dion	Conseillère à l'intervention collective régionale	514 873-8785 514 873-4299	liette.dion@ophq.gouv.qc.ca

6- Les organismes

Les organismes ci-dessous ont contribué à soumettre leurs préoccupations lors des rencontres à la Table des concertations des associations de personnes handicapées du CSSSRY avec le représentant concerné de la Ville. La préoccupation principale des organismes pour l'année 2010 était le développement d'un programme d'accompagnement régional pour les camps de jour pour les personnes handicapées. Les efforts se sont donc concentrés cette année à cette planification. Il est prévu d'implanter le programme dans la région pour le mois de janvier 2011. Il nous est, par ailleurs, demandé de tenir des rencontres de consultation pour les dossiers stratégiques, avant la phase de réalisation, afin de présenter les plans et les orientations tel que la revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, la planification du parc dans le Village de la Gare et l'aménagement de la Place du Quai.

Liste des organismes				
Organismes	Représentants	Adresse	Coordonnées	Courriel
Association des personnes handicapées de la Vallée du Richelieu (APHVR)	Gaétanne Gobeil Directrice	144 rue Brunelle Beloeil, J3G 2M8	450 464-7445	aphvr@cooptel.qc.ca
Association des traumatisés crâniocérébraux de la Montérégie (ATCCM)	Marie-Pier Bourdon	545 boul. Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 309, Beloeil J3G 4H8	450 446-1111	m.vinet@atccmonteregie.qc.ca
CSSSRY - CLSC des Patriotes	Gabriel Michon Organisateur communautaire	300, rue Serge-Pépin, Beloeil J3G 0B8	450 536-2572 poste 6515	gabriel.michon@rrsss16.gouv.qc.ca
Colonie les Bosquets Albert Hudon	Richard Rioux Directeur	756 Ch. Des Patriotes, Otterburn Park J3H 1Z5	514 917-4993 4510 467-0099	rrioux@enfantshandicapes.com
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Liette Dion Conseillère à l'intervention collective régionale	Bureau 15, 700, 500, boul. René-Lévesque Ouest, Mtl, H2Z 1W7	514 873-8785 514 873-4299	Liette.dion@ophq.gouv.qc.ca

La liste complète de l'ensemble des associations de la table de concertation pour les personnes handicapées du CSSSRY – territoire du CLSC des Patriotes est jointe en annexe au plan d'action.

7- B I L A N D E S A C T I F S

Permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Secteur d'activité	Actifs	Description
Accessibilité des lieux et des édifices publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre aquatique (2006) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre communautaire (2009) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication d'un appel à tous dans le bulletin Horizon de juin 2009 pour l'inscription volontaire à un <i>Répertoire des édifices publics accessibles</i> (2009) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La phase 1 des travaux de rénovation de l'hôtel de ville touchant le secteur du sous-gymnase est complétée (2010) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nouveau Centre aquatique est ouvert depuis octobre 2006. La piscine est équipée d'un lève-personne. L'entrée est conçue sous le principe de l'accessibilité universelle. ➤ Le Pavillon Jordi-Bonet, bâtiment communautaire, est ouvert depuis le 13 décembre 2008. Il comprend un ascenseur et l'entrée principale est conçue sous le principe de l'accessibilité universelle. ➤ Des études exécutées par des professionnels ont été élaborées afin d'entreprendre, par phase, des travaux d'entretien et de rénovation de l'hôtel de ville à court, moyen et long termes. À l'intérieur de ces travaux, il est visé d'assurer la correction de situation d'handicap à l'intérieur de la partie centrale de l'Hôtel de ville.
Parcs et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chalet multisports (1989) ▪ Halte Ozias-Leduc/ch de la Montagne (2005) ▪ Parc des Français (2009) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le chalet multisports comporte une entrée accessible. ➤ La halte dispose d'une aire de pique-nique et de repos accessible. ➤ Le parc est accessible. Un sentier asphalté mène à une aire de repos.
Habitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre Habitation accessible (2007) ▪ Publication d'un appel à tous dans le bulletin Horizon de juin 2009 pour l'inscription volontaire à un <i>Registre public des logements et résidences privées accessible</i> (2009) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Service de sécurité incendie tient à jour le registre des habitations multi-logements accessibles.

7-BILAN DES ACTIFS

Permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Secteur d'activité	Actifs	Description
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secours adapté (2007) ▪ Publication d'un appel à tous dans le bulletin Horizon de juin 2009 pour l'inscription volontaire à la banque de données concernant la clientèle handicapée (2009) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les visites des différents secteurs de la ville ont débuté pour la création du répertoire de Secours adapté.
Le transport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport adapté disponible sur le territoire (Déplacements locaux et vers St-Bruno) (1985) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Horaire en vigueur RITAVR:</u> Lundi et mardi : 7 h à 18 h Mercredi à vendredi: 7 h à 23 h Samedi : 8 h à 23 h Tél. : (450) 464-6174 Site internet: www.citvr.ca
Signalisation et stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de zonage no. 845 (1991) 	Le règlement de zonage exige l'aménagement, l'identification et la localisation des cases de stationnement pour les personnes handicapées dans les secteurs commercial, industriel et publique.
Les loisirs et la culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'accompagnement en loisirs intégré dans le camp de jour (2002) ▪ Entrée gratuite à la piscine sur présentation de la vignette accompagnateur (2006) ▪ Lève-personne disponible au Centre aquatique (2006) ▪ Formation Handidactis à l'effet de sensibiliser le personnel à l'accueil des personnes handicapées (2009) 	Implantation d'un programme d'accompagnement dans le cadre des camps de jour réguliers, pour certaines clientèles spécifiques et ce, depuis 2002 tel que l'intégration des jeunes de 6 à 12 ans ayant un problème d'intégration léger (T.E.D).

7-BILAN DES ACTIFS

Permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Secteur d'activité	Actifs	Description
Le soutien aux organismes	<ul style="list-style-type: none">▪ Soutien financier (2008)▪ Rencontre le 27-07-2008 avec Raymond Couture, OPCHQ▪ Rencontre le 09-11-2009 : Raymond Couture, OPCHQ Jean-Guy Jacques, CLSC Richard Rioux, Les Bosquets Gaétanne Gobeil, APHVR▪ Rencontre le 23-11-2009 : Johanne Savard, AVRDI▪ Rencontre le 18-03-2010 : Table de concertation CLSC Beloeil	<p>Soutien financier à l'AVRDI pour la réalisation de leur camp de jour spécialisé. Nouvelle initiative en 2008.</p>
Communication	<ul style="list-style-type: none">▪ Réédition et parution en ligne du plan d'action sur le site internet en janvier 2010▪ Analyse de l'accessibilité du site internet et mise en service du site permettant le grossissement des caractères (avril 2010).	<p>Site internet : www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca</p> <p>Le grossissement des caractères est possible sur l'ensemble du site. Cette option est offerte en page d'accueil, dans le haut de la page et pour toute la durée de la visite sur le site.</p>

7-BILAN DES ACTIFS

Permettant de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Secteur d'activité	Actifs	Description
L'administration municipale	<ul style="list-style-type: none">▪ Résolution no. 2008-151 afin de nommer le coordonnateur et le conseiller municipal responsable du plan d'action▪ Participation du coordonnateur du plan d'action à la formation dirigée par «Société Logique» (2006)▪ Résolution no. 2008-307 afin de nommer le comité responsable du plan d'action▪ Résolution no. 2008-349 afin d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées▪ Formation Handidactis de tout le personnel d'accueil (2009)▪ Résolution no. 2009-337 afin de nommer le conseiller du District no.3, M. André Ricard, comme porteur du dossier du Plan d'action; 07-12-2009	

8 - PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Secteur d'activité	Réalisations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Accessibilité des lieux et des édifices publics (ex. : rampes d'accès, ascenseurs, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de rénovations de l'hôtel de ville, phase 1, Réaménagement du sous-gymnase et de la salle des archives ▪ Plans et devis – travaux de rénovations de l'hôtel de ville, phase 2, Réaménagement de l'aile centrale (porte d'entrée principale) 	<p>Hôtel de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Les portes de l'entrée principale sont lourdes ➢ Absence d'une toilette de conception sans obstacle près de la salle du conseil ➢ L'escalier à l'entrée du Service de l'aménagement du territoire ne permet pas l'accessibilité universelle à ce service <p>Aréna privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'entrée des personnes handicapées se fait par la porte de secours. On doit téléphoner à l'avance pour se faire ouvrir les portes <p>Édifices publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Absence d'un répertoire des édifices accessibles dans la municipalité 	<p>Hôtel de ville : Le réaménagement de l'entrée principale sera exécutée dans la phase 2 des travaux de rénovation. Une toilette de conception sans obstacle y est prévue.</p> <p>Un local sera aménagé près de l'entrée principale afin de recevoir à cet endroit les citoyens ne pouvant accéder aux services situés sur des paliers n'étant pas accessibles de façon universelle.</p> <p>Aréna : Article 61.3 : La municipalité doit tenir compte, dans son processus de location de biens et services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.</p> <p>Édifices publics : Il est discuté avec les organismes d'intégrer le répertoire des édifices publics accessibles dans un projet régional (concertation entre l'OPH, organismes, villes)</p>	<p>Plans et devis en cours – Travaux 2011</p> <p>Plans et devis en cours – Travaux 2011</p>	<p>Serv. Ingénierie</p> <p>Serv. Ingénierie</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalisations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
Parcs et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire de la majorité des parcs 	S'assurer de l'accessibilité des parcs municipaux existants et des points d'intérêts	Évaluer les améliorations à apporter aux accès des parcs et aires de repos à l'aide d'une consultation auprès des organismes pour les parcs susceptibles d'être utilisés par les personnes handicapées	Printemps 2011	Aménagement du territoire, Service du Loisir, de la culture et des communications
	Aménagement d'un nouveau terrain de soccer synthétique – Polyvalente Ozias-Leduc. L'accessibilité au terrain de soccer a été assurée				Parcs et espaces verts
	<ul style="list-style-type: none"> Parc du Village de la Gare Place du Quai : réfection du quai 	Début de la planification pour l'aménagement du parc du Village de la Gare et la Place du quai face à l'Église. La conception visera l'accessibilité universelle	Phase de plans et devis prévue pour l'hiver 2011. Consultation auprès des organismes		Parcs et espaces verts Service de l'ingénierie
	<ul style="list-style-type: none"> Prolongement de la piste cyclable jusqu'à la Gare (asphaltée en 2010) 	S'assurer de l'accessibilité des sites extérieurs et lors d'événements spéciaux et culturels; créer un espace comprenant des places réservées pour les personnes handicapées	Évaluer les sites et les équipements lors de la tenue d'événements	Par événement	Service du Loisir, de la culture et des communications

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalizations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Habitation (ex. : moyens facilitant la recherche de logements accessibles, développement de ressources résidentielles adaptées, développement de logements sociaux, etc.)</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de logements à prix modique (individuel ou familial) toutes clientèles confondues ➤ Absence d'un registre public des logements et résidences privées, adaptées (contribution volontaire) 	<p>Sensibiliser les promoteurs et propriétaires au concept d'accessibilité universelle par la production d'un document</p> <p>Le registre devra se dresser à l'aide d'un inventaire sur le territoire.</p>	<p>2011-2013</p> <p>2011-2013</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire / Service du loisir, de la culture et des communications</p> <p>Service de l'aménagement du territoire / Service du Loisir, de la culture et des communications</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalizations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Sécurité en milieu résidentiel (ex. : banque de données, mesures d'urgence spécifiques à l'évacuation, mesures d'urgence adaptées en vue des divers handicaps)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi du registre de secours adapté est assuré par le Service de sécurité incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la mise à jour de la banque de donnée concernant la clientèle handicapée ➤ S'assurer de la mise à jour des plans de mesures d'urgence concernant l'évacuation des personnes handicapées vulnérables 	<p>Les évaluations sont exécutées par secteur par le Service de sécurité incendie lors de la mise à jour de la banque de données</p>	<p>En continue</p>	<p>Service de sécurité incendie</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalizations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Le transport (ex. : disponibilité, accessibilité, mesures d'adaptation, qualité du service, encourager l'utilisation du service, etc.)</p>	<p>Le conseiller porteur du Plan d'action est aussi le délégué des dossiers du transport (RITAVR)</p> <p>Les heures de service ont été ajustées pour le jeudi soir. Le transport s'effectue jusqu'à 23h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de transport le dimanche (8 h à 18 h) ➤ Une difficulté existe dans le transport adapté entre les différents territoires desservant les municipalités. Il n'existe pas d'entente entre les transporteurs pour passer d'un territoire à un autre territoire (ex : de Saint-Basile-le-Grand à Saint-Bruno). 	<p>Poursuivre la concertation au niveau régional à l'aide du comité consultatif du transport et du conseiller municipal ainsi que d'assurer la cohérence entre les services offerts et les besoins de la clientèle.</p>	<p>Rencontres de 2011</p>	<p>M. André Ricard, Conseiller municipal nommé</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalizations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>La signalisation et le stationnement (Ex. : signaux sonores, espaces réservés, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer aux personnes handicapées des espaces de stationnement réservés à leur usage exclusif ▪ Veiller à conformer les espaces de stationnement des commerces établis lors d'une demande de rénovation ou d'agrandissement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de temps pour traverser à l'intersection du boul. Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Radisson ➤ Manque de temps pour traverser à l'intersection du boul. Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Fortier (coin stratégique pour aller vers Beloeil) ➤ Manque de temps pour traverser à l'intersection du boul. Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue du Cheval-Blanc ➤ Manque de signaux sonores aux feux de circulation ➤ Vérification de la conformité des stationnements en rapport à l'aménagement et l'identification des cases de stationnement pour handicapés 	<p>Remettre l'information au chargé de projet quant aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la préparation des plans et devis pour la revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier. Consultation des organismes avant la préparation des plans et devis prévue pour 2011.</p> <p>La conformité des cases de stationnement pour personnes handicapées sera intégrée au projet régional de répertoire des commerces accessibles</p>	<p>Rencontres de 2011</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire Service de l'ingénierie / Comité de travail</p> <p>Comité de travail</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalizations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>L'emploi (politique de mesures pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des travailleurs handicapés.)</p>	<p>La municipalité assure l'intégration de personnes handicapées à l'emploi d'une façon continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'un programme ou d'une politique pour l'intégration, des déficiences physique et intellectuelle, à l'emploi ➤ Absence de promotion d'une politique de l'intégration et de maintien à l'emploi des personnes handicapées 	<p>Sensibiliser les différents services, par le biais d'une communication, à l'existence de l'organisme SEMO (service externe de main d'œuvre) ayant une liste de candidats aptes à travailler et présentant une déficience légère</p>	<p>Rappel au comité de direction suite à l'adoption du plan d'action</p>	<p>Service du loisir, de la culture et des communications / Comité de travail</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalisations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Les loisirs et la culture (ex : accessibilité, tenir compte des demandes en loisir pour la programmation, favoriser la participation aux activités culturelles et aux terrains de jeux etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 2010 : implantation d'un système de prêt pour un vélo adapté (en concertation avec l'APHVR). Des rencontres avec l'APHVR ont fait cheminer le dossier et ont permis la tenue d'une journée d'activités dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées. Cet événement s'est déroulé au centre Jordi-Bonet et au centre aquatique afin d'inaugurer la présence du vélo adapté à la municipalité. ▪ Développement d'un Programme d'accompagnement régional pour les camps de jour. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévoir l'accessibilité des lieux lors de la planification d'événements spéciaux tenus à l'extérieur ➤ Favoriser l'acquisition d'équipements spécialisés pour la pratique des loisirs dans le respect de l'article 61.1 ➤ S'assurer que la politique des loisirs de la ville offre les mêmes opportunités à tous les citoyens (loisirs adaptés, camps d'été spécialisés) ➤ Favoriser la tenue d'activité dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin) 	<p>S'assurer de l'accessibilité des lieux pour les personnes en fauteuil roulant, de la présence de toilette adaptée ainsi que des espaces réservés pour les participants.</p> <p>S'assurer que les équipements nécessaires à la production de l'activité n'entravent pas l'accessibilité au site.</p> <p>Prévoir une toilette adaptée ainsi qu'un espace réservé aux participants à mobilité réduite</p> <p>Implantation du Programme d'accompagnement pour les camps de jours</p> <p>S'assurer de la représentation des Villes ayant un plan d'action à la Table de concertation afin de participer dès le départ aux dossiers soumis à leur plan d'action.</p> <p>Obtenir l'accréditation de la vignette pour l'accès gratuit de l'accompagnateur aux bains libres du Centre aquatique.</p> <p>Assurer l'information concernant la tenue d'un événement s'il y a lieu.</p>	<p>À chaque événement</p> <p>Janvier 2011</p>	<p>Service du loisir, de la culture et des communications / Comité de travail</p> <p>Service du loisir, de la culture et des communications / M. André Ricard conseiller</p> <p>Service du loisir, de la culture et des communications</p>

8 - PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalisations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Le soutien aux organismes communautaires et aux familles (ex. : disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipements à tarif réduit, politique familiale, bottin des ressources disponibles pour le soutien aux familles, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coordonnées des organismes pour les personnes handicapées ont été inscrites sur le site internet de la Ville dans la section Loisirs/répertoires des organismes ▪ L'hyperlien pour chacun des organismes pour personnes handicapées a été intégré au site internet de la municipalité dans la section Loisirs/répertoire des organismes ▪ Rencontres avec l'APHVR; plusieurs rencontres ponctuelles en 2010 ▪ Rencontre avec l'OPHQ; Karoline McGraw; 3 juin 2010 ▪ Rencontre table de concertation; 26 mai 2010 – Programme d'accompagnement régional ▪ Tarif privilégié à l'ATCCM et l'APHVR pour la location du bassin multifonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la concertation avec les organismes lors de la mise en place de nouvelles politiques ou tout autre projet qui touche de près les personnes handicapées ➤ Méconnaissance des besoins de la clientèle handicapée sur le territoire; les personnes handicapées ne manifestent pas leurs besoins ➤ Les rencontres nous ont permis d'ajuster les actions en fonction des préoccupations immédiates 	<p>Consulter les associations de personnes handicapées à l'aide d'une à deux rencontres par année.</p> <p>Séparer le répertoire des organismes pour personnes handicapées du répertoire général.</p>	<p>Printemps/ Automne 2011</p> <p>Printemps 2011</p>	<p>Comité de travail</p> <p>Service des Communications</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalizations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
<p>Les communications (ex. : téléphone, matériel imprimé, Internet, télévision, pictogramme, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiqués de presse aux médias et articles dans le bulletin municipal HORIZON ainsi que dans le site Internet pour l'adoption du plan d'action et l'inauguration du vélo adapté <p>Création du nouveau site internet permettant d'adapter le format de la police afin d'en faciliter la lisibilité (avril 2010) www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca</p> <p>Production des documents de la Ville en tenant compte de la lisibilité par le plus grand nombre (Voir à titre d'exemple les bulletins HORIZON version Web)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'utilisation des technologies de pointe afin de permettre une plus grande diffusion des programmes et des communications de la Ville avec les personnes handicapées 	<p>Diffuser le plan d'action par divers moyens et annoncer sa mise sur pied par voie de communiqué</p>	<p>Hiver 2011</p>	<p>Service du loisir, de la culture et des comm.</p>

8- PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (suite)

Secteur d'activité	Réalisations 2009-2010	Obstacles / lignes directrices	Actions envisagées 2011	Échéancier	Responsable
L'administration municipale (ex. : mesures d'information, sensibilisation, prévoir des activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution no. 2010-22 afin d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées – objectifs 2010 ▪ Présentation du plan d'action au comité de direction (30/06/2010) ▪ Formation Vélo Québec sur le transport actif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appropriation du plan d'action au niveau de tous les services et du conseil municipal ➤ Favoriser la conception d'aménagement extérieur approprié à tous les types de clientèle par le concept d'accessibilité universelle 	<p>Implication de la Direction générale afin d'intégrer la vision d'accessibilité universelle à la planification des dossiers en projets (phases budget, conception et réalisation)</p> <p>Présentation du plan d'action au conseil municipal</p> <p>À l'aide d'une subvention prévoir la création d'un poste de travail d'été pour étudiant afin de travailler sur l'inventaire des parcs et l'élaboration du répertoire des commerces accessibles. La Ville pourrait favoriser à cet égard l'embauche d'un étudiant présentant un handicap.</p>	<p>Par projet</p> <p>Hiver 2011</p>	<p>Direction / Conseil municipal</p> <p>Direction / Comité de travail</p> <p>Direction</p>

9- Diffusion et suivi du plan d'action

Il est prévu de présenter au Conseil municipal le bilan et le plan d'action annuel. La réédition du plan d'action sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le comité de travail verra à la mise en œuvre du plan d'action et fera les représentations auprès des différents organismes de la table de concertation. Par la suite, la Ville se dotera d'un outil de suivi qui l'amènera à mesurer, au cours de l'année concernée, le degré d'avancement des résultats attendus. Le plan d'action et le bilan de la dernière année seront présentés annuellement à la table de concertation afin de recevoir leur avis. Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires et préoccupations en tout temps en communiquant avec Madame Marie-Claude Duguay, Chef de division des activités sportives et récréatives ou Madame Ève-Marie Surprenant, Coordinatrice du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

10 - Conclusion

L'intégration des personnes vivant un handicap est complexe en rapport à la situation du handicap et de l'intervention municipale. Les attentes du milieu sont essentielles et peuvent nécessiter des investissements financiers importants. Il est donc nécessaire, pour la Ville, de bien s'approprier cette problématique, de dégager une vision claire de son rôle et des objectifs à atteindre. Les interventions, selon les exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., C. E-20.1)*, sont pertinentes lorsqu'elles peuvent s'inscrire dans une vision à long terme de manière à orienter les actions, à répartir les investissements et à justifier l'ordre des priorités retenues.

L'accessibilité universelle permettant la pleine réalisation des habitudes de vie s'inscrit donc dans le cadre d'une démarche structurée orientée sur l'intervention et la prévention des situations d'handicap quel que soit le niveau de permanence de la déficience ou de l'incapacité de la personne.

ANNEXE 1

Liste - Table de concertation des associations de personnes handicapées du CSSSRY Territoire du CLSC des Patriotes



Liste des associations				
Associations	Représentants	Adresse	Coordonnées	Courriel
Association des personnes handicapées de la Vallée du Richelieu (APHVR)	Gaétanne Gobeil Directrice	144 rue Brunelle Beloeil, J3G 2M8	450 464-7445	aphvr@cooptel.qc.ca
Association de la Vallée-du-Richelieu pour déficients intellectuels (AVRDI)	Johanne Savard Coordonnatrice	625 Lechasseur (C.P. 183), Beloeil J3G 4T1	450 467-8644	avrdis@videotron.ca
Association des traumatisés crâniocérébraux de la Montérégie (ATCCM)	Maryse Vinet	545 boul. Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 309, Beloeil J3G 4H8	450 446-1111 450 446-6405	m.vinet@atccmonteregie.qc.ca
Parrainage civique de la Vallée du Richelieu (PCVR)	Gérard Guimont Directeur général	551 boul. Sir-Wilfrid-Laurier, local 201, Beloeil J3G 4J1	450 464-5325 450 464-6953	gerard.quimond@pcvr.ca
CSSSRY - CLSC des Patriotes	Claude St-Hilaire Coordonnateur professionnel	300, rue Serge-Pépin, Beloeil J3G 0B8	450 536-2572 poste 6759 450 536-2055	claudesthilaire@rrsss16.gouv.qc.ca
	Gabriel Michon Organisateur communautaire		450 536-2572 poste 6515	gabriel.michon@rrsss16.gouv.qc.ca
Maison l'Intermède (Répit)	Marie Houle Coordonnatrice	192 F.X. Garneau Beloeil J3G 4Y1	450 464-9261	repit.intermede@videotron.ca
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle, Montérégie est (CRDI)	Raynold Perrée	255 rue Choquette Beloeil J3G 4V6	450 446-7477 poste 2259	raynold.perrée@rrsss16.gouv.qc.ca
L'Arche de Beloeil	Sylvie Morin	221 Bernard Pilon Beloeil J3G 1V2	450 446-1061 450 446-2396	archebelo@qc.aira.com
Colonie les Bosquets Albert Hudon	Richard Rioux Directeur	756 Ch. Des Patriotes Otterburn Park J3H 1Z5	514 917-4993 4510 467-0099	rrioux@enfantshandicapes.com
Amis Soleil de Saint-Bruno	Pierrette Genest	2086 Bellevue Saint-Bruno J3V 3X4	450 653-0008	luc.genest2@sympatico.ca
Zone Loisir Montérégie	Jean Lemonde	3800 boul. Casavant O, Saint-Hyacinthe J2S 8E3	450 771-0707	jlemonde@zim.qc.ca
CMR (Saint-Hyacinthe)	Dominique Moquin	730 Saint-Pierre E, Saint-Hyacinthe J2T 1N2	450 774-4104 poste 236	dominique.moquin@rrsss16.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 (suite)

Liste - Table de concertation des associations de personnes handicapées du CSSRY Territoire du CLSC des Patriotes



Liste des associations				
Associations	Représentants	Adresse	Coordonnées	Courriel
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Liette Dion	Bureau 15, 700, 500, boul. René-Lévesque Ouest, Mtl, H2Z 1W7	514 873-8785 514 873-4299	liette.dion@ophq.gouv.qc.ca
Institut Nazareth & Louis-Braille	Gille Corbeil	1111, rue St-Charles Ouest, 2 ^{ème} étage, Longueuil, Québec	1 800 361-7063 450 463-0243	gilles.corbeil@rrss16.gouv.qc.ca
Regroupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sude de Mtl	Pauline Couture	1400 rue Édouard, suite 113, Saint-Hubert, Qc, J4T 3T2	450 923-1548 450 923-2124	p.couture@gaphrsm.ca
Attaché politique du député Borduas	Simon Proulx	535, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 304, Beloeil J3G 5E9	540 464-5505 450 464-4335	simon.proulx@assnat.qc.ca